

succéder dans l'ordre suivant : d'abord celles de Charles VI, puis celles de Joseph, puis celles de Léopold I^{er}.¹

Le conseil n'avait qu'à enregistrer, sans la discuter, la volonté souveraine. Mais il fallait à l'empereur d'autres garanties. Il obtint d'abord la renonciation des princesses intéressées à réclamer l'héritage en vertu des testaments de Léopold ; il s'appliqua ensuite à faire ratifier ce pacte de famille par les différents pays. Il commença par les plus dociles.

Le 21 avril 1720, les Etats de la Basse-Autriche furent convoqués à Vienne et s'engagèrent, à défauts d'enfants mâles, à reconnaître pour héritier légitime l'archiduchesse Marie-Thérèse ; les Etats de Silésie prirent le même engagement le 21 septembre de la même année. La noblesse de Bohême, qui avait perdu l'habitude de se rendre aux diètes, fut convoquée d'une façon toute spéciale au château de Prague ; il lui fut donné communication de tous les actes concernant la succession de la maison d'Autriche, à dater du testament de Ferdinand I^{er}, et des intentions du souverain actuel pour le bien de tous les pays et royaumes et de la foi catholique. Le 16 octobre 1723 un acte, constatant l'adhésion des Etats à la Pragmatique, fut dressé en deux exemplaires dont l'un fut envoyé à la Chancellerie bohême de Vienne, l'autre déposé aux archives du royaume où il existe encore aujourd'hui. L'empereur écrivit aux Etats pour les remercier de leur complaisance.

¹ Voici le tableau généalogique de la maison de Habsbourg de Léopold I^{er} à Marie-Thérèse :

LÉOPOLD I^{er}, † 1705

Maria-Antonia † 1692 Épouse de Max-Emmanuel Electeur de Bavière.		JOSEPH I ^{er} † 1711	CHARLES VI † 1740
CHARLES (VII) ALBERT de Bavière † 1745, époux de	Marie-Amélie † 1756	Marie Joséphe † 1757 épouse d'Auguste III de Saxe, roi de Pologne.	Léopold † 1716
			MARIE THERÈSE † 1780